

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 13 - 14 mai 1999

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/99/5-A
7 avril 1999
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT TCHAD 3499.02

Assistance aux écoles primaires et à l'éducation

Nombre de bénéficiaires **63 750 par an**

Durée du projet **Quatre ans**

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	14 569 910
Coût total des produits alimentaires	5 154 000
Coût total pour le gouvernement	1 550 000
Coût total du projet	16 119 910

RÉSUMÉ

Le Tchad, qui est classé parmi les pays les moins avancés (PMA), à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), se situe au 164ème rang du classement PNUD/IDH (1997). L'indice FAO 1993/95 de sécurité alimentaire au niveau des ménages était de 64,5. Son produit national brut (PNB) par habitant était en 1995 de 180 dollars (représentant un revenu journalier approximatif de 0,50 dollar) contre une moyenne de 396 dollars pour l'ensemble des neuf pays du Sahel. Sa population est relativement jeune, 58 pour cent des habitants ont moins de 20 ans. Près de 80 pour cent d'entre eux vivent en zone rurale et le taux de mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans est de 117 pour mille.

Le projet visera en priorité les enfants des écoles des zones défavorisées dans cinq préfectures à déficit vivrier chronique (Batha, Biltine, Kanem, Ouaddaï et au nord du Guéra) où les taux bruts de scolarisation sont inférieurs à la moyenne nationale (entre 17,8 et 37,3 pour cent contre 57,4 pour cent pour l'ensemble du pays, 17 pour cent pour les filles sur les 39 pour cent de la moyenne nationale). Une assistance spéciale permettra d'accroître la fréquentation des filles et d'assurer le maintien de leur scolarisation tout au long du cycle du primaire.

Au cours des quatre années du projet (années scolaires 2000/01 jusqu'à 2003/04) environ 63 750 enfants des écoles primaires semi-rurales et rurales bénéficieront de l'assistance alimentaire sous forme d'un repas à midi. Les parents des filles auxquels seront allouées des rations sèches bénéficieront d'un transfert de revenu. Les économies ainsi faites grâce à l'apport du PAM leur permettront de faire face à d'autres besoins tels que les frais d'inscription, les fournitures scolaires et l'habillement, qui constituent également un frein à la scolarisation des filles.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, Section Sahel, OSA/3: O. Sarroca tel.: 066513-2505

Coordonnateur principal de programmes: L. Bjorkman tel.: 066513-2244

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



ANALYSE DES PROBLEMES

1. Les déficits vivriers sont fréquents dans la zone sahélienne ciblée par le projet et où persistent des poches d'insécurité alimentaire et de malnutrition. La disponibilité des terres arables demeure insuffisante. L'agriculture, exclusivement pratiquée au niveau de subsistance, est très vulnérable au phénomène de la sécheresse. La faiblesse du réseau de communication rend difficiles les échanges entre zones excédentaires et zones déficitaires. Le marché céréalier, guère développé, favorise la spéculation. En zone sahélienne, les dépenses alimentaires représentent la majeure partie des dépenses totales des ménages (77 pour cent au Ouaddaï par exemple), tandis que les céréales représentent 80 pour cent du menu journalier.
2. Dans la zone sahélienne, la condition des femmes et des filles est particulièrement critique quant aux tâches qu'elles doivent assumer (corvée de bois et d'eau, travaux des champs, soin du bétail, etc.), tâches auxquelles vient s'ajouter de plus en plus le rôle de chef de famille, dans cette région à forte tradition d'immigration temporaire. Le fait que les filles doivent rester à la maison pour aider leurs mères, dès qu'elles atteignent l'âge de participer aux petits travaux ménagers, explique leur important taux d'abandon au niveau ou après la classe du cours préparatoire deuxième année (CP2).
3. De 1993 à 1996, les dépenses dans le secteur de l'éducation, en prix courants, ont connu une évolution à la hausse de près de 17 pour cent par an. Les dépenses de fonctionnement pour l'éducation ont oscillé entre 14 et 15 pour cent du budget de fonctionnement de l'Etat, tandis que les dépenses d'investissement en éducation se sont continuellement accrues, passant de 13 pour cent en 1993 à 23 pour cent en 1996, par rapport aux dépenses totales d'investissement de l'Etat.
4. Lors de la table ronde de Genève en 1991, le gouvernement a adopté une stratégie connue sous le titre d'"Education et formation en liaison avec l'emploi" (EFE). L'un des objectifs de cette stratégie, l'augmentation du taux brut d'admission au cours préparatoire (CP1), a été atteint et même dépassé (en 1996/97). Sur l'ensemble de la période 1991-97, les effectifs totaux de l'enseignement primaire se sont accrus de près de 30 pour cent, grâce à l'ouverture continue de nouvelles classes, surtout dans les écoles créées et gérées par les communautés locales (écoles communautaires) dont le pourcentage représentait 31 pour cent en 1994/95. La stratégie du gouvernement a été de transférer aux communautés de base la responsabilité de la création de nouvelles écoles.
5. Néanmoins, l'augmentation du taux d'admission ne va pas de pair avec l'accroissement du taux de scolarisation en raison du faible maintien des élèves dans le système: une très grande proportion de ceux qui s'inscrivent au CP1 ne dépassent jamais ce niveau soit parce qu'ils redoublent soit parce qu'ils abandonnent. Pour améliorer l'efficacité au sein de l'enseignement primaire, le gouvernement a fait un certain effort dans l'affectation des maîtres les mieux formés au niveau du CP1.
6. La couverture scolaire est caractérisée par une très grande disparité entre les différentes régions du pays. Le taux brut de scolarisation est de 57,4 pour cent pour l'ensemble du pays. La région soudanienne connaît le taux de scolarisation le plus élevé, dépassant parfois 70 pour cent, alors que celui de la zone sahélienne peut varier entre 17,8 et 37,3 pour cent.
7. Le pourcentage de filles dans l'enseignement primaire est resté extrêmement faible même s'il a légèrement augmenté, passant de 32,5 à 34,3 pour cent entre 1994/95 et 1996/97.



Cette disparité entre les sexes est une constante dans toutes les préfectures du pays, elle est toutefois plus importante à la campagne qu'à la ville.

8. Au cours de l'année scolaire 1996/97 le pourcentage global des effectifs féminins représentait 42,4 pour cent dans les écoles urbaines tandis qu'il n'était que de 31,0 pour cent dans les écoles rurales, et de 38,3 pour cent dans les écoles semi-rurales.
9. La mise en oeuvre du Programme d'ajustement structurel a eu pour effet de limiter de manière significative le recrutement des enseignants (fonctionnaires) et a obligé à avoir recours aux maîtres communautaires (maîtres recrutés et pris en charges par les parents). Le pourcentage de ces maîtres représentait 52,9 pour cent du personnel enseignant en 1996/97. Pourtant, une détérioration substantielle du ratio élèves/maître est à noter dans l'ensemble du pays comme dans la zone assistée par le projet (ratio de 67,1 en 1996/97). Compte tenu des conditions de rémunération et de travail très précaires des maîtres communautaires, les critères de recrutement ne sont pas respectés et les associations de parents d'élèves (APE) ne sont pas en mesure d'imposer un niveau de qualification minimale.
10. Dans de nombreuses familles, en zone sahélienne, les difficultés quotidiennes et les coûts directs et indirects liés à la scolarisation ont écarté de nombreux enfants de l'école ou les ont empêchés d'y rester, avec des taux d'abandon de l'ordre de 21 pour cent. La scolarisation reste donc inaccessible pour les raisons suivantes:
 - a) difficulté de faire face aux frais de scolarité et aux nombreuses contributions officielles ou non, demandées aux parents;
 - b) nécessité d'utiliser la main-d'oeuvre des enfants, notamment des filles, pour les travaux des champs ou les tâches domestiques;
 - c) facteurs socioculturels (transhumance, mariage précoce des filles);
 - d) manque de valorisation de l'école; l'éducation donnée aux enfants n'est pas perçue comme un bénéfice;
 - e) faible couverture du système scolaire défavorisant les élèves provenant des villages lointains.
11. Aux yeux des parents, ces facteurs font apparaître l'école comme un fardeau plutôt que comme une opportunité, et incitent beaucoup de familles à renoncer à scolariser leurs enfants. En règle générale, les filles sont les premières concernées par cet abandon.

ASSISTANCE ANTERIEURE DU PAM

12. L'assistance du PAM au secteur de l'éducation a commencé au Tchad en 1978 par le projet Tchad 2238 "Assistance aux groupes vulnérables". La phase actuelle du projet Tchad 3499.01 d'une durée de cinq ans et quatre mois, et d'un coût révisé de 34,7 millions de dollars, s'insère dans les stratégies du gouvernement en matière d'éducation.
13. En l'absence d'une Note de stratégie nationale (NSN), l'assistance extérieure au secteur de l'éducation est le résultat de contacts directs entre les organismes intéressés, qui ont formé une Cellule de coordination dans le secteur de l'éducation (CONEFE). La mise en place graduelle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) devrait faciliter à l'avenir cette coopération interinstitutions du système des Nations Unies.



14. L'assistance passée et présente du PAM dans le secteur de l'éducation a été revue par plusieurs missions d'évaluation, et dernièrement par une mission d'examen technique en mars 1996 et une mission d'examen technique et de formulation en mars 1998. Ces missions ont conclu que les projets n'avaient que partiellement atteint leurs objectifs, pour les raisons suivantes: manque des critères plus pertinents pour le ciblage géographique, gestion très fluctuante par la contrepartie gouvernementale, suivi inapproprié et faible contribution communautaire. Ces insuffisances ont été causées ou accentuées par des troubles politiques qu'a connus le pays au cours de la dernière décennie. Cependant, des progrès ont été réalisés. C'est ainsi que la mission de mars 1998 a noté la mise en œuvre des recommandations suivantes de la mission précédente PAM/UNESCO (mars 1996):
- a) retrait du projet des écoles primaires des préfectures autres que celles à déficit vivrier et concentration de celui-ci dans les préfectures du Batha, Kanem, Biltine, Ouaddaï, Lac, Borkou et Ennedi dans la région BET (Borkou, Ennedi et Tibesti) et partiellement dans les préfectures du Chari-Baguirmi et dans le nord du Guéra selon les subdivisions administratives;
 - b) redéploiement de l'aide en faveur des écoles primaires et suppression totale de l'assistance aux établissements du secondaire à la fin de l'année scolaire 1997/98;
 - c) signature d'un amendement entre le PAM et le Ministère du plan reflétant ces décisions et spécifiant le rôle futur des bases régionales du PAM (bureaux auxiliaires);
 - d) mise en oeuvre plus stricte du plan d'opérations, relatif en particulier au nombre de bénéficiaires et d'établissements prévus (nombre d'écoles ramené de 1 189 à 889);
 - e) début de sensibilisation des communautés locales en vue de leur plus grande implication dans les activités liées au projet;
 - f) renforcement de la coopération avec les autres donateurs et surtout avec l'UNICEF, en faveur de la promotion de l'éducation des filles. L'assistance du PAM aux filles a été introduite dans 45 écoles pilotes sur les 100 écoles assistées par le projet de l'UNICEF (volet scolarisation des filles) dans les préfectures du Kanem et du Batha, dès la rentrée scolaire 1996/97. La mission de mars 1998 a noté une présence significative de filles dans les premières années d'enseignement, représentant souvent plus de 45 pour cent des inscrits.

OBJECTIFS DU PROJET ET RESULTATS ESCOMPTES

Objectifs à long terme

15. Les objectifs de ce projet de quatre ans (2000–2004) s'inscrivent dans la stratégie du gouvernement en matière d'éducation, telle que définie dans le plan d'orientation "Le Tchad vers l'horizon 2000" et la stratégie EFE. Le projet contribuera à l'amélioration et à la généralisation de l'éducation de base pour tous et à la réduction des inégalités entre les sexes, en mettant particulièrement l'accent sur la scolarisation des filles. Il impliquera les communautés concernées dans la gestion de l'école et facilitera un rééquilibrage en faveur des populations les plus pauvres et sous-scolarisées du pays. Il assistera le gouvernement dans la réalisation de ses objectifs éducatifs.

Objectifs immédiats

16. Le projet poursuivra les objectifs suivants:



- a) contribuer à l'alimentation des enfants dans les zones d'insécurité alimentaire;
- b) contribuer à augmenter l'inscription à l'école des enfants des zones rurales défavorisées;
- c) contribuer à améliorer la fréquentation scolaire et réduire le taux d'abandon, en particulier pour les filles;
- d) augmenter la proportion de filles dans les effectifs scolaires des régions ciblées.

Résultats escomptés

17. Le nombre moyen de bénéficiaires de l'assistance du PAM sera d'environ 63 750 élèves sur quatre ans, représentant 500 écoles semi-rurales et rurales réparties comme suit: Batha (83); Biltine (62); Kanem (133); Ouaddai (122) et le nord du Guéra (100).
18. Cette assistance se caractérise par:
- a) la fourniture d'un repas quotidien à tous les élèves, garçons et filles, dans les écoles couvertes par le projet;
 - b) la fourniture d'une ration sèche trimestrielle aux familles inscrivant et maintenant leurs filles à l'école dans les quatre classes supérieures de l'école primaire, CE1, CE2, CM1 et CM2 (20 pour cent des bénéficiaires).

Année scolaire	Bénéficiaires des cantines scolaires	Rations sèches pour les filles*
2000–2001	60 000	10 000
2001–2002	62 000	12 000
2002–2003	65 000	14 500
2003–2004	68 000	16 000
Moyenne annuelle	63 750	13 125

* Les bénéficiaires des rations sèches mangent aussi à la cantine.

ROLE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

19. Après 30 ans de marasme économique, la situation des populations concernées par le projet reste précaire en ce qui concerne la pauvreté et l'accès à la nourriture. La distribution de repas dans les écoles primaires et la fourniture de rations aux familles des filles auront un rôle incitatif pour encourager ainsi la scolarisation des élèves tout au long du cycle du primaire, tout en contribuant à un meilleur accès à l'alimentation dans des zones où les populations souffrent de déficits alimentaires chroniques.
20. Les fonctions de l'aide alimentaire peuvent être résumées comme suit:
- a) encouragement de la scolarisation des enfants de familles pauvres par l'amélioration de leur alimentation;
 - b) transfert de revenu aux parents qui maintiendront leurs filles à l'école;



- c) renforcement de l'engagement direct des communautés avec les cantines scolaires (construction et manutention des infrastructures, fourniture d'ustensiles, préparation des repas, etc.) à travers des associations de parents d'élèves et des comités de gestion de l'école.
21. La valeur annuelle de l'allocation alimentaire pour les filles et leurs familles est estimée à environ 75 dollars E.-U. sur le marché local. Cela couvre les coûts directs et indirects de scolarité dans une école rurale (cahiers, crayons, etc.) et une partie des besoins de base de l'élève (habillement, soins, hygiène, etc.). Les rations distribuées dans le cadre de ce projet seront composées comme suit:

CANTINES SCOLAIRES		
Denrées	Nombre de jours/an	Grammes/jour
Farine de maïs	160	150
Sucre	160	15
Huile	160	15

SCOLARISATION DES JEUNES FILLES		
Denrées	Ration trimestrielle par fille (en kilogrammes)	Ration annuelle par fille (en kilogrammes)
Farine de maïs	50	150
Huile	5	15

Choix des denrées et apport alimentaire

22. Le choix de l'assortiment alimentaire tient compte des besoins nutritionnels et de leur chance d'être accepté par les bénéficiaires. Il comprend une farine de maïs enrichie en soja, de l'huile végétale fortifiée à la vitamine A et du sucre. Les denrées seront distribuées pendant 160 jours, à savoir du 1er novembre au 15 juin de chaque année scolaire.
23. La valeur nutritive de la ration destinée à la cantine, totalise 777 calories et représente 37,7 pour cent des apports énergétiques journaliers recommandés (normes FAO), 19,5 grammes de protéines et 17,5 grammes de lipides.
24. Cette ration devra être servie en une fois à midi sous forme d'une bouillie enrichie. La bouillie sera préparée avec les trois aliments fournis par le PAM qui sont appréciés par les élèves. Les apports de la communauté ou de l'association de parents d'élèves (APE) à la cantine consistent en la fourniture de bois de chauffe et services bénévoles de femmes pour cuisiner les repas des enfants.
25. Pour des raisons logistiques, de suivi et de praticabilité, la ration sèche (une ration pour une famille de cinq personnes) sera distribuée en trois fois au cours de l'année scolaire aux mères des filles inscrites dans les quatre dernières classes du primaire (CE1 à CM2). La valeur annuelle de la ration sèche par famille est estimée à 45 000 FCFA.



STRATEGIE DU PROJET

Mise en œuvre

26. Le Ministère de l'enseignement de base sera l'autorité technique gouvernementale responsable du projet. Ses tâches prioritaires incluront la mise en place des cantines scolaires et la formation des APE ainsi que les comités locaux de gestion, l'encadrement des maîtres et des gestionnaires des cantines et le suivi de la performance du projet et de son impact.
27. La Cellule de coordination du projet composée de représentants du Ministère du plan, du Ministère de l'enseignement de base et du PAM sera responsable de sa mise en œuvre et du suivi du plan d'opérations et de la Lettre de démarrage qui seront élaborés et signés conjointement par le gouvernement et le PAM.
28. Dans les écoles, la réception et la supervision des vivres seront placées sous la responsabilité du comité de gestion des vivres, composé du directeur de l'école, d'un enseignant et de deux représentants de l'APE dont au moins une femme. Le comité sera également responsable de la gestion quotidienne des cantines. Une participation significative des femmes sera exigée dans les comités pour tirer parti de leur expérience et de leurs capacités.
29. Les livraisons de rations sèches, destinées aux familles des jeunes filles, seront effectuées par le comité de gestion sous la supervision de l'association des parents d'élèves. Le comité de gestion distribuera les rations aux mères des jeunes filles à la fin de chaque trimestre. Des campagnes de sensibilisation seront menées périodiquement par le gouvernement, le PAM et d'autres organismes, notamment l'UNICEF, l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) et l'ONG SECADEV (Secours catholique et développement) pour promouvoir la scolarisation des filles, la formation des maîtres communautaires et celle des membres des comités de gestion, et pour accroître l'engagement des communautés en faveur de l'éducation de base, contribuant ainsi à la création ou au renforcement des capacités locales.

Dispositions logistiques

30. Les livraisons de denrées du PAM s'effectueront en fonction des ressources disponibles et des besoins du projet. Les vivres qui arriveront au port de Douala seront livrés par le PAM aux quatre points de livraison avancés de N'Djaména, Mongo, Abéché et Mao où ils seront stockés avant leur livraison aux écoles bénéficiaires. Selon le Protocole d'accord signé le 16 avril 1998 entre le gouvernement et le PAM, ce dernier sera responsable d'assurer la gestion des produits: réception, manutention, transport et distribution jusqu'aux sites du projet en collaboration avec le Service national des cantines scolaires (SNCS).
31. Le PAM lancera un appel d'offre pour le transport et la livraison des denrées alimentaires dans les écoles. Conformément aux plans de distribution préparés au niveau local, le PAM et le Service national des cantines scolaires seront responsables de la révision et de l'approbation des allocations alimentaires aux écoles. Compte tenu des conditions climatiques et des disponibilités des moyens de transport, les livraisons à chaque école seront effectuées deux fois par an, au mois d'octobre et au mois de février, en tenant compte à chaque fois des stocks disponibles au niveau des écoles.



BENEFICIAIRES ET AVANTAGES DU PROJET

32. Les bénéficiaires sont les élèves (garçons et filles) officiellement inscrits dans les écoles semi-rurales et rurales dans les cinq préfectures sahéliennes du Batha, du Biltine du Kanem du Ouaddaï et au nord du Guéra (selon les subdivisions administratives). Ils bénéficient gratuitement d'un repas par jour à la cantine pendant les 160 jours d'ouverture de l'école dont le fonctionnement est limité à la seule demi-journée.
33. Pour encourager les filles à fréquenter l'école jusqu'au CM2, celles-ci bénéficieront de rations sèches à emporter trois fois par an. Les bénéficiaires des rations sèches sont les filles des classes du CE1, CE2, CM1 et CM2 fréquentant l'école de manière régulière (présence mensuelle d'au moins 80 pour cent des jours ouvrables) et leurs familles, dans les cinq préfectures ciblées, y compris les écoles couvertes par le projet UNICEF dans les préfectures du Kanem (50) et du Batha (50).
34. Les filles inscrites à l'école mais dépassant l'âge limite officiel du pays (12 ans) pour l'école primaire recevront aussi une aide pour leur permettre de terminer leurs études primaires et obtenir le premier certificat scolaire.
35. Les écoles bénéficiaires doivent répondre aux critères suivants:
 - a) avoir une source d'eau potable à proximité de la cuisine;
 - b) avoir un magasin adéquat pour stocker les vivres;
 - c) avoir une cuisine appropriée;
 - d) avoir un comité de gestion.

Effets du projet sur les femmes

36. Le projet est destiné à promouvoir la scolarisation et le maintien en classe des jeunes filles de milieux ruraux.
37. La Cellule gouvernementale chargée de la promotion de la scolarisation des filles va élargir progressivement son champ d'action territoriale grâce à l'appui de plusieurs bailleurs de fonds dont l'UNICEF et la Banque mondiale. La participation de l'UNICEF à ce projet sera de sensibiliser les communautés, d'encourager la participation des filles à la scolarisation en allégeant leurs tâches domestiques par la mise à disposition de fûts pour stocker l'eau ou de charrettes pour transporter le bois de chauffe, d'apporter un soutien direct aux parents d'élèves par le don de fournitures scolaires aux filles scolarisées; aussi bien que le financement des études techniques et le suivi.
38. Le Service national des cantines scolaires et les autorités préfectorales seront sensibilisés sur la priorité que le projet accorde à l'éducation des jeunes filles. Le contrôle de la réalisation de ces objectifs sera l'un des axes principaux du système de suivi-évaluation interne.

APPUI AU PROJET ET PARTENARIAT

39. L'éducation bénéficie au Tchad du soutien du Projet IDA (Association internationale de développement) de la Banque mondiale grâce à un financement de 19 millions de dollars (1995-99). Parmi les principales composantes de ce projet, il faut citer la réhabilitation et la construction des écoles, la prise en charge des maîtres communautaires et leur formation,



l'achat de manuels scolaires, le renforcement de l'encadrement, la promotion de la scolarisation des filles et l'appui aux initiatives communautaires de base.

40. Parallèlement, l'UNICEF soutient un Programme d'éducation de base pour le cycle de coopération 1996–2000. Ce programme inclut le projet: "Éducation des filles" dont les objectifs sont d'augmenter le taux brut de scolarisation des filles (pour la tranche d'âge 6–12 ans) et de réduire les taux de redoublement (de 15 à 10 pour cent) et d'abandon scolaire (de 25 à 15 pour cent) des filles dans les 15 zones d'intervention du programme et particulièrement dans le Batha et le Kanem qui font partie des régions ciblées par le projet PAM.
41. L'examen à mi-parcours du programme d'éducation de l'UNICEF, effectué en juin-juillet 1998, a mis en évidence la collaboration fructueuse entre l'UNICEF, la Banque mondiale et le PAM ainsi que le partenariat actif entre le programme et les communautés bénéficiaires. Les autres activités de l'UNICEF qui ont contribué aux bons résultats préliminaires ont été les campagnes de sensibilisation, la dotation en moyens d'allégement des travaux domestiques des filles et la mise en place des centres communautaires d'encadrement de la petite enfance qui ont permis de libérer les filles des charges domestiques, ainsi que la fourniture du matériel et des équipements éducatifs qui ont contribué à l'allégement des coûts de scolarité pour les parents. Les agences des Nations Unies à N'djamena ont décidé de coordonner leurs cycles de programmation et de les faire coïncider avec le prochain programme de développement du Gouvernement tchadien (2001-2005). Dans le cadre de cette coordination, l'appui de l'UNICEF aux écoles primaires et en particulier à la scolarisation des filles va très probablement continuer.
42. La préfecture du Ouaddaï, également ciblée par le projet, bénéficie d'une intervention du GTZ dans le cadre du renforcement des associations villageoises de type APE en leur apportant une formation pratique sous forme de mini-stages de quelques jours. Le PAM utilisera l'expérience acquise par le GTZ pour améliorer l'efficacité de l'intervention des APE dans la gestion des cantines scolaires, dans la préfecture du Ouaddaï, en incluant le thème des cantines dans la conception des mini-stages ou en organisant de visites de représentants APE d'autres préfectures au Ouaddaï.
43. L'ONG SECADEV gère un programme d'écoles communautaires dans les trois préfectures sahéniennes, du Batha, du Biltine et du Ouaddaï. Le PAM travaillera avec le SECADEV dans les écoles avec cantines de ces zones, pour renforcer la sensibilisation et la capacité des APE, et le suivi du fonctionnement des cantines.

Frais de logistique au sein des écoles

44. Compte tenu du classement du Tchad dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA), à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), et des contraintes financières très lourdes pesant sur le budget national, le Comité des politiques et d'aide alimentaire avait, dans la phase précédente, approuvé une subvention couvrant 100 pour cent des frais de transport intérieur, de manutention et de stockage des denrées alimentaires jusqu'aux écoles bénéficiaires.
45. Considérant que les indicateurs économiques et sociaux du Tchad ne se sont pas encore redressés et en vue des contraintes pesant sur les finances publiques, le PAM va continuer à subventionner le coût total du transport intérieur et du transport terrestre à titre exceptionnel pour cette phase d'expansion pour un coût estimé à 3 969 736 dollars (taux révisé de 248 dollars/tonne, dont 142 dollars/tonne pour le transport terrestre extérieur, 96 dollars/tonne pour le transport intérieur).



Apports non alimentaires

46. Il n'est pas prévu de fournir d'ustensiles de cuisine aux écoles bénéficiaires afin d'inciter les communautés villageoises à organiser les cantines par leurs propres ressources. Les communautés planifieront elles-mêmes leurs activités (construction des salles de classes, recrutement et paiement des salaires des maîtres et des cuisinières) avec l'appui des autres partenaires intervenant dans le secteur de l'éducation (GTZ, SECADEV). Des coûts d'appui directs seront sollicités pour la fourniture d'équipements des magasins de stockage des quatre points de livraisons avancés, pour leur remise en état et leur entretien, pour l'achat des moyens matériels nécessaires au renforcement du système de suivi, aussi bien de la contrepartie que du PAM. Le PAM renforcera son personnel par le recrutement de trois volontaires des Nations Unies au cours des quatre années du projet. Une importance particulière sera également accordée au renforcement des capacités locales par la formation (parité entre les sexes; gestion des vivres; suivi-évaluation interne) et à la sensibilisation des communautés.

Suivi-évaluation interne et rapports

47. Les indicateurs d'appréciation du progrès et de l'impact du projet nécessitent d'un système d'information qui fonctionne régulièrement et qui fournisse des données fiables. Les données requises par ces indicateurs doivent être systématiquement enregistrées au niveau de l'école et collectées. Un manuel de suivi sera élaboré pour leur utilisation par le SNCS et le PAM, indiquant la nature des données à fournir, la source d'information, la périodicité de la collecte, les formats des rapports et les méthodes à suivre pour exploiter l'information.
48. Les indicateurs permettront par exemple de mesurer l'impact de l'aide alimentaire sur la fréquentation scolaire et la scolarisation. L'information sur les indicateurs ci-après sera collectée trimestriellement:
- a) nombre d'écoles assistées;
 - b) inscription par sexe;
 - c) nombre de bénéficiaires des cantines et des rations sèches;
 - d) quantité de vivres préparés à la cantine et rations sèches distribuées aux filles;
 - e) nombre de jours de distribution/nombre de jours de fonctionnement de la cantine;
 - f) fréquentation par sexe/raisons de l'absentéisme.
49. Les informations sur le passage des filles à la classe supérieure seront collectées annuellement.
50. La participation des communautés et des associations de parents d'élèves sera vérifiée par le biais de rapports trimestriels et de visites sur le terrain. Les informations à collecter seront les suivantes:
- a) apports en bois de chauffe pour les parents;
 - b) organisation des populations pour le bon fonctionnement de la cantine;
 - c) participation des femmes dans les APE/comités de gestion;
 - d) relevé des travaux effectués par les parents d'élèves ou la communauté (magasins, cuisines, classes, latrines, etc.);
 - e) problèmes rencontrés par les comités de gestion dans le fonctionnement des cantines;



- f) problèmes spécifiques liés à l'éducation des filles;
 - g) besoins en formation des APE/comités de gestion.
51. Des missions sur le terrain devront être programmées et arrêtées selon un plan établi conjointement par le PAM, le SNCS et la Délégation ou l'Inspection de l'enseignement de base de chaque préfecture assistée par le projet.

Formation

52. Les organisations partenaires dans les préfectures ciblées (GTZ, SECADEV) seront contactées pour faire bénéficier de leur expérience dans le cadre de la sensibilisation et du renforcement des associations villageoises de type APE. Il s'agira de formations pratiques sous forme de mini-stages de quelques jours pour la gestion des cantines scolaires. Il sera possible aussi d'organiser des visites de représentants APE d'une préfecture à l'autre pour un échange de connaissances.
53. Le personnel du projet et l'équipe du PAM recevront avant le démarrage du projet, une formation sur les méthodes participatives du suivi et sur l'utilisation des outils MARP (Méthode d'actions et de recherches participatives). Un consultant sera engagé par le PAM pour assurer cette formation; y participeront également des représentants des collectivités locales.
54. Deux ateliers regroupant les mêmes équipes (PAM, SNCS, APE et comité de gestion) seront organisés dans les différentes régions pour évaluer/tester le niveau de compréhension des méthodes/approches de suivi (collecte et analyse des données, élaboration et acheminement des rapports de suivi). Les gestionnaires des cantines recevront pour leur part une formation au début du projet sur la bonne gestion des produits alloués aux écoles (calculs des rations, stockage des produits, relations avec les parents/communautés, élaboration des rapports). Une formation continue sera assurée par l'équipe de suivi (PAM/SNCS) lors des visites sur le terrain. Chaque école assistée sera visitée au moins une fois au cours de l'année scolaire.
55. Les fonds alloués dans le cadre des coûts d'appui directs (25 000 dollars) permettront la réalisation des propositions de ce système de suivi.

VIABILITE ET DURABILITE DU PROJET

56. En mars 1996, une mission d'examen technique à mi-parcours avait recommandé le ciblage du projet sur les préfectures à déficit alimentaire, la réaffectation des ressources sur l'enseignement primaire et l'implication plus grande des communautés locales et des associations de parents d'élèves et du Ministère de l'enseignement de base. La plupart des recommandations ont été mises en œuvre durant la dernière phase du projet. La mission d'examen technique de mars 1998 a peaufiné le ciblage et la stratégie de mise en œuvre du projet dans ses recommandations pour le faire cadrer avec le schéma de stratégie du Tchad préparé par le PAM pour les années 1999-2000. La sélection des institutions bénéficiaires pour cette phase d'expansion est conforme aux politiques du PAM et du gouvernement.

Viabilité technique

57. Le projet prend en compte la situation critique de la plupart des institutions scolaires dans les régions concernées, tant en ce qui concerne la pénurie des moyens que les insuffisances quantitatives et qualitatives du corps enseignant. En encourageant la



participation active des communautés à la vie de l'école, la fourniture d'aide alimentaire vise à atténuer certaines de ces contraintes. Il est cependant vraisemblable que toutes les communautés retenues pour le projet ne réussiront pas à mobiliser les ressources minimales nécessaires. Ces communautés devront être identifiées rapidement par le système de suivi-évaluation interne. Il sera alors demandé au Ministère de l'enseignement de base et au service national des cantines scolaires du projet d'analyser ce type de problèmes et proposer des actions en vue de les résoudre.

Viabilité économique

58. L'essentiel des dépenses du budget du Ministère de l'éducation est affecté aux charges de fonctionnement et ne parvient pas à couvrir l'étendue des besoins. Les sources de financement complémentaire (parents, villages, aide extérieure) sont une condition *sine qua non* du bon fonctionnement de l'école et le projet cherchera à les promouvoir activement.
59. La prise en charge de l'école et de la cantine constitue un défi pour une communauté pauvre et l'on ne sait pas encore si le gouvernement est en mesure de mieux financer l'enseignement primaire à moyen terme. Le prolongement éventuel de l'assistance du PAM à l'alimentation scolaire au Tchad dépendra largement de l'évolution macro-économique du pays durant les quatre années couvertes par le projet.

Viabilité sociale

60. La demande d'enseignement dans les régions concernées est suffisamment élevée pour justifier le projet. Les populations sont conscientes que le gouvernement n'a plus les moyens de fournir les services de base à toutes les communautés dispersées des zones rurales et que l'alternative consiste à compter plus sur les ressources endogènes des villages pour de tels services même rudimentaires. En raison de la pauvreté de ces provinces, l'école rurale ne peut espérer disposer de tous les moyens nécessaires à court terme, mais le projet part du principe que les communautés motivées seront capables de fournir les efforts nécessaires à l'entretien d'un système éducatif économique et simple.

RISQUES

61. Le projet repose sur la mobilisation des communautés, évoquée dans les paragraphes précédents, et ne pourra prendre son essor que si cette mobilisation se confirme sur une large échelle. Certaines écoles auront beaucoup de difficultés à trouver des enseignants et le niveau de l'enseignement sera parfois inférieur aux qualifications requises. Les associations de parents d'élèves ainsi que les comités de gestion des cantines pourront aussi s'avérer inefficaces. De gros efforts de formation et de sensibilisation seront nécessaires. Le système de suivi-évaluation interne devra permettre de réorienter le projet au fur et à mesure des difficultés rencontrées.
62. Sur le plan de la gestion de l'aide alimentaire, les sites de projet sont dispersés et difficiles d'accès. Le personnel des bureaux régionaux sera confronté à des problèmes logistiques complexes et devra veiller aux rapports coût/efficacité.



EFFETS NEGATIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE

63. La quantité d'aide allouée au titre de ce projet est modeste et aucune perturbation n'est à craindre, même au niveau des villages où cet apport limité de vivres ne couvrira même pas les déficits structurels locaux. Les denrées fournies par le projet sont toutes bien connues des populations.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts directs opérationnels			
Produits ¹			
– Farine de maïs enrichie en soja	13 99	272	3 8
– Huile	1 40	840	1 1
– Sucre	612	280	171 3
Total produits	16 00		5 1
Transport maritime	16 00		2 8
TTEM a. et b.			
a. Transport terrestre	16 00	152	2 4
b. TIEM	16 00	96	1 5
Total partiel coûts directs opérationnels			11 9
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			814 2
Total coûts directs			12 7
C. Coûts d'appui indirects (13,9 pour cent du total des coûts directs)			1 7
COÛT TOTAL POUR LE PAM			14 5

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**APPUI DIRECT NÉCESSAIRE (dollars E.-U.)****Dépenses de personnel**

Volontaires des Nations Unies (3 x 4 ans)	319 200
Personnel local et temporaire (30)	180 000
Total partiel	499 200

Services d'appui technique

Formation, sensibilisation (comités des parents d'élèves, maîtres)	25 000
Enquêtes, études, suivi et évaluation	70 000
Total partiel	95 000

Assistance technique externe (missions et indemnités journalières de subsistance)	12 000
---	--------

Total partiel	12 000
----------------------	---------------

Dépenses de bureau

Location des locaux	–
Services collectifs	–
Communications	10 000
Fournitures de bureau	2 000
Réparation et entretien du matériel	2 000
Total partiel	14 000

Véhicules

Entretien	10 000
Carburant	10 000
Assurance	5 000
Total partiel	25 000

Matériel

Matériel de communication	5 000
Véhicules (2 x 22 000) pour les bases	44 000
Total partiel	49 000

Articles non alimentaires

Réparation et entretien des entrepôts	60 000
Équipement des magasins	50 000
Équipement des ordinateurs	10 000
Total partiel	120 000

TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	814 200
--	----------------

